



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 25187

Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la question de la mise à disposition gratuite de locaux aux organisations syndicales. Comme une juridiction d'appel l'a récemment confirmé « le syndicalisme ouvrier a indubitablement un rôle dans la société et dans la vie démocratique, un rôle social tout particulier, puisqu'il vise une classe sociale et qu'il est l'aboutissement de l'exercice d'une liberté fondamentale ». Ainsi, l'on peut admettre que celle-ci n'est pas respectée si le syndicalisme ne dispose pas des moyens nécessaires à son exercice et plus particulièrement de locaux mis à sa disposition. Il lui demande donc si le Gouvernement envisage de faire évoluer la législation afin d'assurer une mise à disposition gracieuse de locaux aux différentes organisations syndicales pour permettre la pérennité de leurs actions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Chanteguet](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25187

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4385

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)